

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02/08/2023**

**Ordre du jour :**

- Remboursement de frais engagés pour le compte de la commune
- Modification de quelques termes de la convention entre Aquareso et la commune.
- Changement du lieu de bureau de vote pour les élections à venir.
- Point sur la création du SIVOS
- Questions diverses

**Déroulement de la séance :**

La séance commence à 20h30.

**Remboursement de frais engagés pour le compte de la commune**

Le Conseil doit se prononcer sur le remboursement de frais engagés pour le compte de la commune, dont 140€ de gestion du site internet de la commune.

Les conseillers y sont favorables à l'unanimité.

**Modification de quelques termes de la convention entre Aquareso et la commune.**

Cette modification concerne la révision des bornes incendies pour un montant de 35€/an.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**Changement du lieu de bureau de vote pour les élections à venir.**

Il est proposé de déplacer définitivement le lieu de bureau de vote au le foyer rural adjacent afin de disposer de plus d'espace et de confort lors des différentes élections.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point sur la création du SIVOS**

Le SIVOS de l'école de Catus, dont il a déjà été question lors de nombreux Conseils municipaux, a été officiellement créé par délibération le 06 juin et entrera en vigueur le 09 septembre.

Lors de la dernière réunion ont eu lieu l'élection du Président et du Vice-Président ainsi que le vote du premier budget.

Suite aux questions diverses, la séance prend fin vers 22h.

**Le Maire**  
**Pascal CORNIOT**  
  
